

Le Docteur Fafard secondé par le Docteur Rottot demande le vote sur la motion présentée à la dernière séance :

“ Que les procurations pour l'élection des gouverneurs du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ne seront valables qu'en autant qu'elles porteront le nom du gouverneur pour l'élection duquel le médecin veut voter.”

Le docteur Fafard dit qu'il a par devers lui les noms de près de trois cents médecins qui secondent cette motion et qui sont en faveur de la dite motion.

Les élections sont sensées se faire au scrutin secret. Mais le vote est-il secret quand un membre a dans sa poche trois ou quatre cents procurations et qu'il vote d'un côté avec ces procurations, il influence le vote et l'on sait d'avance quels seront les élus.

Le Docteur Beausoleil: L'avis de motion du Docteur Fafard à l'effet de changer le mode de faire les élections doit suffire et, à la prochaine séance, quand la manière de voter sera discutée, il sera alors temps de voir les améliorations utiles, les changements que l'on devra apporter aux procurations s'il y a lieu de le faire.

Le Dr Rinfret dit que de cette manière (motion Fafard) les médecins seront plus libres de voter comme bon leur semble.

Le Dr Rottot dit que l'on ne doit pas mettre de côté, à la légère, la demande de près de trois cent médecins.

D'après le doyen de Laval la loi pêche parce qu'elle n'oblige pas le médecin à inscrire lui-même sur sa procuration le nom du candidat pour qui il veut voter.

Le Dr Brosseau voudrait que cette motion revienne à la prochaine séance pour être discutée.

Le Dr Cartier dit que son district est satisfait du mode d'élection présent et que les procurations n'ont jamais servies à faire battre un homme choisi dans son district. De plus son district n'a qu'à se louer de l'impartialité avec laquelle il a toujours été traité par le collège.

Le Bachand de Coaticooke dit que le désir de son district a toujours été respecté et que il s'oppose à la motion. Il remercie le collège de la manière dont son district a toujours été traité par ce dernier.

Le Docteur Bissonnette de St Esprit dit que le district de Trois-Rivières a toujours été bien traité par le collège et s'oppose à la motion.

Le Docteur Marsil paie un juste tribut d'éloges au trésorier défunt